

**Addenda**

Projet de parc éolien de la Seigneurie de  
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

**6211-24-053**

**Mémoire**

**Présenté dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)**

**Projet du Parc éolien Seigneurie de Beaupré – phase 4**

**Préparé par Francis Flynn**

**Beaupré, 10 juillet 2012**

#### 4. Solutions potentielles pour réduire les impacts associés à la circulation

Solution no 3

(ajout après le dernier paragraphe)

Pour toutes les alternatives de nouvel accès, une option pourrait être ajoutée, soit la construction d'un chemin pour la circulation des voitures, camionnettes et autres véhicules de même dimension. La circulation lourde continuerait de passer par la voie actuellement utilisée, soit le rang Saint-Léon, l'avenue Royal, le rang Saint-Antoine et le chemin de l'Abitibi-Price., à des heures respectueuses de la quiétude des citoyens.

Cette alternative permettrait de diminuer les coûts de construction ou de réfection des chemins, ainsi que les coûts de construction d'un pont temporaire (une seule voie). Elle pourrait certainement être mise en place plus rapidement que les autres options de la solution 3. De plus, elle diminuerait de façon importante le trafic des véhicules et le bruit associé à ceux-ci et ce, aux heures les plus nuisibles pour les citoyens.

Il est important de rappeler que pour la phase 2 et 3 95 kilomètres de chemins ont été refaits ou construits et qu'une cinquantaine kilomètres seront refaits ou construits pour la phase 4.

#### 6. Conclusion

(ajout à la suite du deuxième paragraphe)

Respectueusement, je demande au BAPE de recommander la phase 4 Projet éolien Seigneurie de Beaupré **conditionnellement** à la construction d'un nouvel accès au chantier évitant le rang Saint-Antoine, accès qui diminuerait de façon importante le volume du trafic sur ce rang. Si il est jugé que les coûts sont trop importants, ce qui ne l'est pas à mon avis, l'argent pourrait être pris à même les contributions volontaires que le consortium Boralex et GazMétro/Valener s'est engagée à verser à la Municipalité régionale de comté de La Côte de Beaupré.

À défaut de la mise en place d'une telle solution, la phase 4 ne devrait pas être recommandée considérant que celle-ci vient amplifier de façon significative une situation

déjà très problématique et inacceptable pour les citoyens du rang Saint-Antoine. Ces citoyens n'ont pas à faire les frais d'une planification déficiente du projet, qui a sous estimé la problématique du transport, et d'une vision à courte vue et peu empathique des promoteurs, du MDDEP et des municipalités.

Je recommande que le Comité de suivi mis en place pour les phases 2 et 3 soit maintenue pour la phase 4 et que la composition de celui-ci soit revue afin de faire place à des citoyens. Actuellement, ce comité est pratiquement formé que de personnes intéressées (Boralex, Séminaire de Québec, MRC de la Côte de Beaupré) au projet.